



14ème législature

Question N° : 532	De Mme Laure de La Raudière (Union pour un Mouvement Populaire - Eure-et-Loir)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >enseignement	Tête d'analyse >programmes	Analyse > technologies de l'information et de la communication. perspectives.
Question publiée au JO le : 10/07/2012 Réponse publiée au JO le : 15/01/2013 page : 543		

Texte de la question

Mme Laure de La Raudière interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur l'instruction à l'école du code informatique permettant l'élaboration de programmes informatiques. En effet, la présence de plus en plus importante dans notre vie quotidienne de l'outil informatique et du numérique nécessite l'élaboration de programmes. L'avenir économique de notre pays dépend de ses capacités d'innovation et il est essentiel que nous prenions dès aujourd'hui les mesures qui permettront demain à de jeunes ingénieurs français de faire de la France un *leader* mondial en matière d'économie numérique. L'introduction de l'apprentissage du code informatique au collège, puis au lycée de manière plus poussée, permettrait aux élèves de mieux appréhender le monde qui les entoure, mais également, et surtout, de susciter des vocations. Aussi, elle souhaiterait connaître ses intentions sur ce sujet.

Texte de la réponse

La croissance de la France repose en grande partie sur le développement de l'économie numérique que ce soit dans les secteurs producteurs, dans les secteurs qui utilisent les technologies de l'information et de la communication (TIC) et qui gagnent en productivité ou dans les secteurs liés à l'émergence des TIC. De même, les TIC irriguent fortement l'éducation en termes d'équipement, de ressources, d'usages et d'enseignement. L'équipement des établissements, relevant de la compétence des collectivités territoriales est un vecteur de l'innovation pédagogique par l'interactivité qu'il rend possible : TNI, ordinateurs portables, tablettes, connexion au réseau, ENT, ressources... Cette interactivité se manifeste également, dans les usages : communication, accès aux documents, production de documents. Les compétences afférentes sont développées dans tous les enseignements et se vérifient par l'acquisition du brevet informatique et internet (B2i) niveaux école, collège, lycée. Les TIC peuvent être également l'objet de disciplines enseignées. En STI2D, STL par exemple, les élèves sont conduits à utiliser ou réaliser des simulations. Dans la voie professionnelle, l'usage du numérique est une condition nécessaire à l'acquisition des compétences professionnelles indispensables à l'insertion sur le marché du travail. L'usage de l'outil informatique est donc systématiquement intégré aux enseignements techniques et pratiques dispensés dans les lycées technologiques, professionnels et les centres de formation d'apprentis. De plus, l'informatique est désormais enseignée dans la voie générale. Une nouvelle option dédiée au numérique est introduite dans les enseignements de la classe terminale S en 2012 ; l'enseignement s'intitule « informatique et sciences du numérique ». Cet enseignement propose une introduction à la science informatique : information numérique, algorithmes, langages, architectures. C'est un enseignement d'ouverture et de découverte qui valorise la créativité, prépare au monde de demain et permet de mieux s'orienter. Les objectifs de cet enseignement sont : - développer des compétences de base dans le domaine de l'informatique ; - donner le goût des sciences du numérique lors d'activités

variées : travaux pratiques, projets, exposés et débats ; - développer la rigueur en apprenant les bases de la programmation, clé de la maîtrise des ordinateurs ; - s'interroger sur la qualité, la sûreté, la fiabilité et la sécurité des données numériques ; - identifier et s'interroger sur les progrès, les avantages et les risques que génère la société numérique. Le ministère envisage, conformément à une proposition du Président de la République, de développer une option numérique pour toutes les séries des classes terminales. Le Président de la République a fait de la refondation de l'École une priorité de son action. Cet engagement s'est traduit par une grande concertation nationale : « Refondons l'École ». C'est au sein et en introduction du thème « un système éducatif juste et efficace » que l'on trouve la concertation sur la place et le rôle du numérique à l'école. Le rapport de la concertation, remis le mardi 9 octobre 2012, préconise que le numérique soit une priorité pour la réussite. Il distingue trois axes d'actions : Apprendre le numérique ; Former au numérique ; Démocratiser le numérique. Suite à la remise officielle du rapport de la concertation, lors d'un discours le mardi 9 octobre 2012 à la Sorbonne, le Président de la République a fixé deux objectifs principaux à la refondation de l'École. Le premier, c'est la réussite pour tous. Le second, c'est de préparer l'école du futur. Ainsi, a-t-il déclaré : « L'école du futur commence par les nouvelles technologies. (...) Le rôle de l'éducation c'est de saisir ces nouvelles technologies et en même temps d'avoir l'esprit critique pour les dominer. (...) Cela suppose, là encore, la formation des enseignants et de mettre à disposition les matériels mais aussi les ressources, les réseaux dans chaque établissement. Je demande au Gouvernement de prendre rapidement les initiatives pour donner à ce que l'on appelle l'e-éducation, la dimension qui doit être la sienne. Le Gouvernement donnera tous les moyens pour déployer ces ressources et réussir à relever ce beau défi du numérique. (...) Et nous devons inscrire la devise de la République, présente sur les frontons de toutes nos écoles, dans les territoires numériques éducatifs du XXI siècle. La République n'a pas de frontière, elle ne connaît pas de limites : le savoir, la connaissance, la curiosité doivent être mises à la disposition de tous. » La grande ambition numérique pour l'École souhaitée par le ministre se concrétisera dans la loi de programmation et d'orientation qui doit être présentée en conseil des ministres, puis mise en oeuvre dans le courant de l'année 2013. De nombreux articles du projet de la loi d'orientation et de programmation concerneront la formation à l'utilisation des ressources et outils numériques. Le ministre de l'éducation nationale a présenté le 13 décembre dernier sa stratégie pour faire entrer l'École dans l'ère du numérique.